



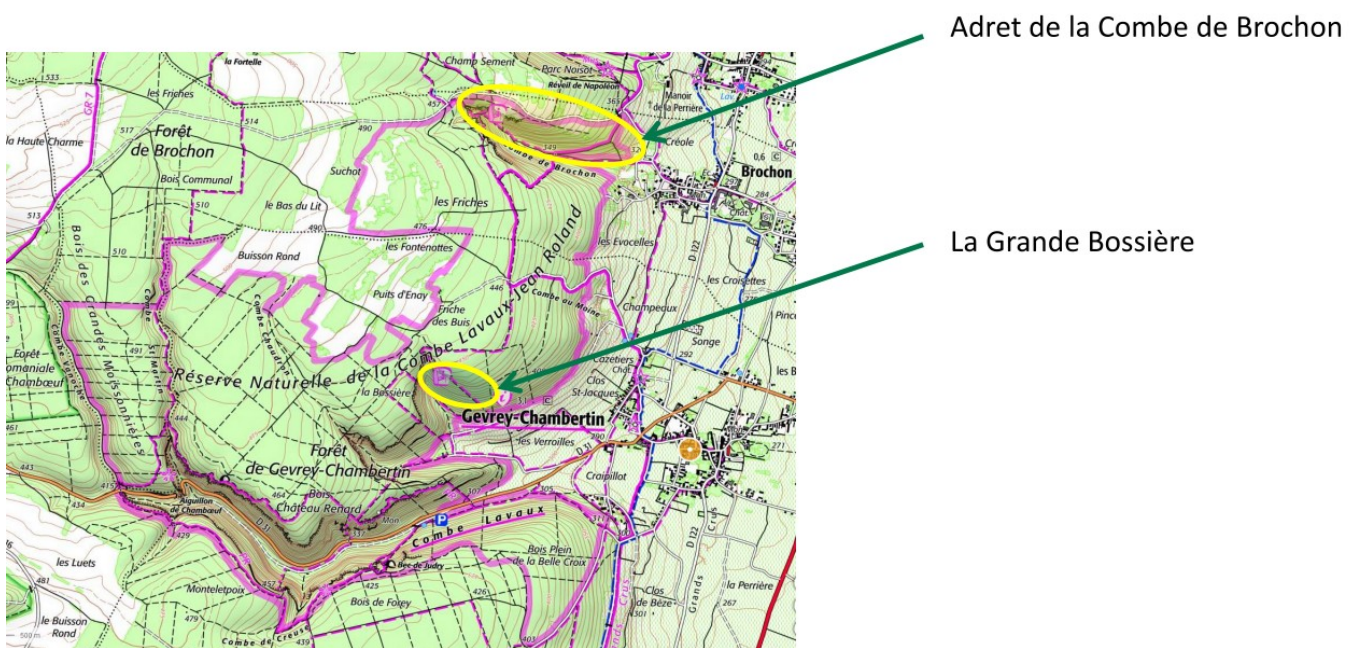
**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

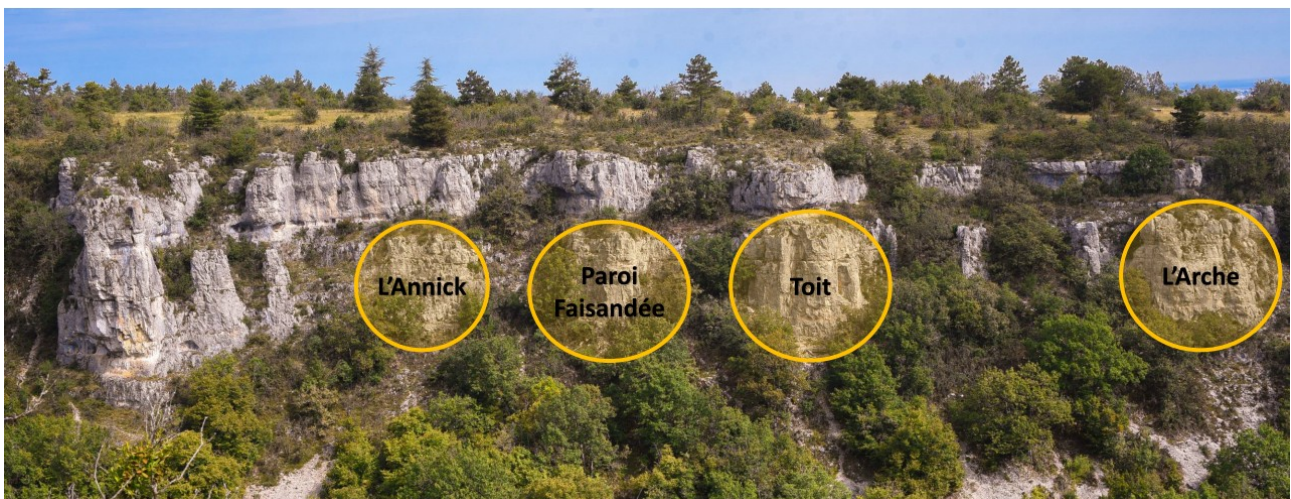
Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or

**Annexe à l'arrêté préfectoral du
autorisant la pratique de l'escalade sur le territoire de la réserve naturelle
Combe Lavaux – Jean Roland**

Localisation des deux sites autorisés à la pratique de l'escalade

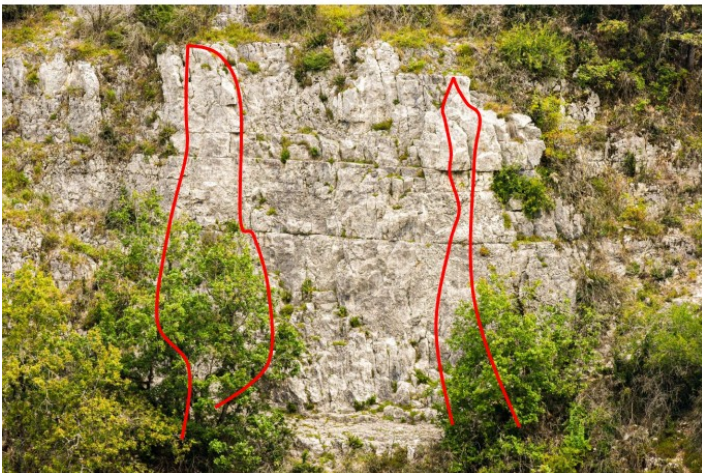


Vue d'ensemble des sites du secteur de l'adret de la combe de Brochon
autorisés à la pratique de l'escalade



Voies d'escalade du site de l'Annick

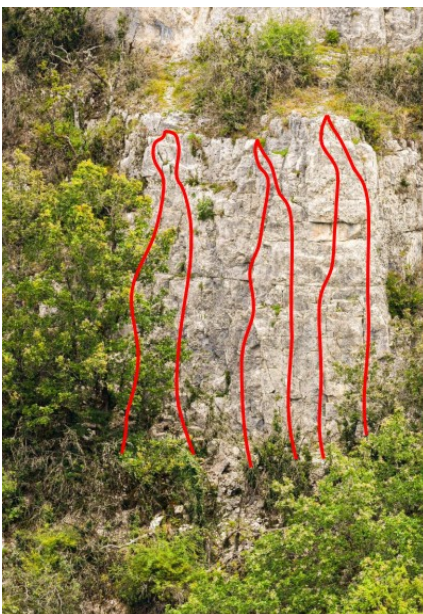
Secteur de l'Annick



Légende

— Voie d'escalade autorisée

Voies d'escalade du site de la Paroi Faisandée



Légende

— Voie d'escalade autorisée

Voies d'escalade du site du Toit

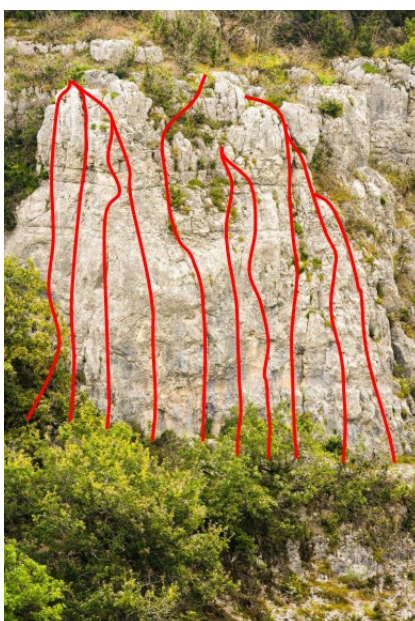
Secteur du Toit



Légende

— Voie d'escalade autorisée

Voies d'escalade du site de l'Arche



Secteur de l'Arche

Légende

— Voie d'escalade autorisée

Vue du site de la Grande Bossière, autorisé à la pratique de l'escalade,
sur la commune de Gevrey-Chambertin



Légende

— Voie d'escalade autorisée

Fait à Dijon, le
Le préfet,